REVUE DE VITICULTURE

LE VIGNOBLE DE TOURAINE DE 1800 à 1932

Sa reconstitution. — Situation présente

La Touraine produit des vins fins et délicats, très justement appréciés, sinon d'une réputation universelle (sauf pour ses Vouvray), du moins d'une grande fraîcheur et d'une qualité charmante.

Ses vignobles sont disséminés sur toute l'étendue du département d'Indre-et-Loire, mais les plantiers les meilleurs, ceux dont peuvent être justement fiers nos Tourangeaux, sont accrochés aux affrontages des coteaux qui dominent la Loire, le Cher, l'Indre ou la Vienne.

Les terrains consacrés à la vigne sont presque tous argilo-siliceux ou argilo-calcaires. (Ces derniers d'ailleurs, exception faite pour le Richelais, avec une proportion minime de calcaire) (1).

Les argiles à silex sont plus particulièrement réservées à la production des vins rouges. Les argiles mélangés de calcaire ou aubuis, plus spécialement à celle des vins blancs. Ce sont des aubuis qui garnissent les coteaux estimés du célèbre Vouvray.

Les vins rouges si fins et si parfumés de Bourgueil sont récoltés dans des sols très différents. Terres légères faciles à travailler, sables mêlés d'argile de grande fertilité qui reposent sur un lit de gravier. Les bons vins de Chinon sont, eux, récoltés en terrains argilo-calcaires.

Telle est la composition des terrains réservés au vignoble de Touraine dont les titres de noblesse remontent aux époques les plus reculées.

Son étendue a été presque constante de 1800 à 1860 et est restée voisine de 39.000 hectares. A dater de 1869, ce vignoble s'accroît progressivement jusqu'en 1888 et atteint alors son apogée avec 63.250 hectares. Il diminue ensuite d'une manière constante. Il est de 59.730 hectares en 1891, et de 46.896 hectares en 1898, de 38.000 hectares en 1923. Les déclarations de récolte de 1930 n'accusent plus que 27.586 hectares, celles de 1931 28.625 hectares (2).

Il s'est encore trouvé cette année des propriétaires très éprouvés qui n'ont

(1) La proportion de calcaire est rarement supérieure à 15 %.
(2) L'administration compte encore plus de 34.000 hectares mais ce chiffre est beaucoup trop élevé et montre que les statistiques sont souvent en retard.

pas fait de déclaration, mais ils sont peu nombreux, et même en tenant largement compte de ces abstentions, on peut dès à présent affirmer que le vignoble de Touraine est réduit à moins de 29.000 hectares de vignes en bon état de production.

Les gelées de 1929, les grêles de 1930 et de 1931 ont creusé des brèches qui ne seront pas aisément comblées et qui n'ont pas été décomptées dans les déclarations de récolte faites ces deux dernières années.

Le nombre des viticulteurs découragés par des difficultés toujours croissantes augmente et en présence de la crise actuelle qui se prolonge, on peut se demander si dans un temps relativement court nous ne verrons pas disparaître les plus beaux joyaux de notre couronne viticole.

Ce sont les vignobles à vins fins et particulièrement les blancs de la côte de Vouvray qui sont le plus durement éprouvés et le plus menacés.

Nous avons pu relever pour un assez grand nombre d'années le montant moyen des frais de culture et les rendements ainsi que les prix de vente au commerce.

L'examen de ces chiffres permet de suivre et d'expliquer les différentes évolutions du vignoble en Indre-et-Loire, sa stagnation puis le développement de son étendue, l'arrêt brusque des plantations, puis enfin la diminution progressive des surfaces plantées.

Avant l'invasion phylloxérique

De 1800 à 1830, les frais de culture ne varient pas, ils sont d'environ 140 fr. à l'hectare. A dater de 1831, une hausse se produit, elle est peu sensible au début, mais elle est continue et en 1869 il faut compter sur une dépense de 350 fr. environ à l'hectare.

La moyenne des prix de vente sur l'ensemble des années de 1800 à 1830 reste stationnaire, elle se relève légèrement entre 1830 et 1869, compensant la hausse des prix de revient, mais ne laisse à la propriété comme dans la période précédente que des bénéfices assez restreints. La surface cultivée en vignes demeure sans variation sensible.

De 1869 à 1880, les frais de culture augmentent encore, mais les prix de vente suivent la même progression avec une moyenne de rendement augmentée, les résultats deviennent plus intéressants (1), le vignoble s'étend chaque année un peu plus.

Il est de 44.408 hectares en 1873 ; 46.000 hectares en 1876 ; 49.387 hectares en 1879.

Cette extension est également favorisée par la crise phylloxérique qui atteint les vignobles méridionaux, alors que ceux de Touraine ne sont pas encore touchés dans leur production.

Les viticulteurs tourangeaux sont peu impressionnés par les progrès du Phylloxéra qui a pourtant déjà détruit maints vignobles dans le Midi et ils

(1) De 1869 à 1878, la moyenne des récoltes a été de 1.279.035 hectolitres, soit 28 hectos à l'hectare, les vins ordinaires rouges se sont vendus à 60 fr. 50 l'hecto nu, pris à la propriété, ce qui représentait un revenu brut moyen de 1.682 fr. à l'hectare avec une dépense qui ne dépassait pas 350 francs.

continuent à planter des cépages français jusqu'en 1888, alors même que le Phylloxéra est officiellement reconnu en Touraine en 1882.

Le coût de ces plantations en français était d'ailleurs insignifiant si on le compare à celui d'une reconstitution en plants greffés et n'immobilisait que peu de capitaux. On se contentait en effet la plupart du temps de donner un bon labour au terrain choisi et on y piquait des crochets (boutures à talon) qui s'enracinaient et se développaient ensuite sans aucun soin spécial. Même en utilisant des chevelus de deux ans, les frais restaient minimes puisqu'ils étaient cotés 5 fr. le cent. Une fois le cep formé, il suffisait par la suite en dehors de la taille d'entretenir le terrain à l'abri de l'envahissement des mauvaises herbes, ce qui ne nécessitait qu'une petite dépense.

Heureux âge, âge d'or au cours duquel on ne connaissait pas en notre Touraine les méfaits que peuvent occasionner les maladies cryptogamiques (1).

De 1880 à 1888, malgré une nouvelle hausse de la main-d'œuvre, les frais de culture restent peu élevés. Ils n'atteignent le chiffre de 500 fr. qu'en fin de cette période, laissant encore une marge intéressante entre les dépenses et les recettes. Le vignoble arrive à son apogée en 1888 avec 63.250 hectares.

Pourtant la culture de la vigne dans cette dernière période est déjà moins avantageuse, la moyenne de production ayant sensiblement baissé. Elle n'est plus que de 604.288 hectos pour ces huit dernières années (de 1880 à 1888), alors qu'elle avait été de 1.279.035 dans la décade précédente. Les maladies cryptogamiques ne peuvent plus être dédaignées et le Phylloxéra a commencé ses ravages.

Les moyennes de production par période décennale sont de 1871 à 1880 de 17 hectos 51, de 1881 à 1890 de 11 hectos 67.

Période phylloxérique

Quoique réellement atteints dès 1875, nos coteaux tourangeaux n'ont été reconnus officiellement comme phylloxérés qu'en 1882. La contamination s'est faite par l'apport clandestin dans la commune de Noizay de plants venus du Bordelais.

Le Phylloxéra au début n'a fait tout au moins apparemment que des progrès fort lents et les premières taches restèrent peu visibles et difficiles à déterminer. Leur parution ne fit aucune impression pour la raison très simple que les propriétaires atteints ne le signalèrent pas, ils les cachèrent et de très bonne foi, ne croyant pas et ne voulant pas croire à la possibilité de l'anéantissement du vignoble de Touraine par le Phylloxéra.

Les taches devenues plus tard nettement visibles après la reconnaissance indiscutable du mal, on a pu voir des vignerons donnant aux autres comme à eux-mêmes des raisons de dépérissement de leurs vignes tout autres que celles qui étaient les vraies. Ceci explique que les dispositions les plus simples, les plus élémentaires de protection ont été négligées au début de l'invasion.

(1) Le mildew n'est apparu en Indre-et-Loire qu'en 1885 et ses premières attaques ont été très bénignes.

TABLEAU I. — **Reconstitution.**

DÉSIGNATION	1860	1895	1913	1920	1930	1931
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Première année.						
Défoncement, mise en état du terrain	100 »	350 »	900 »	1.800 »	3.700 »	»
Tracé de plantation et plantation, à façon, à la main, bêchage du rang	50 »	60 »	100 »	300 »	750 »	»
Façons de labour	28 »	45 »	86 »	600 »	800 »	»
Achats de plants (6.000)	300 »	900 »	3.600 »	6.000 »	9.000 »	»
Fumier (30 m. c.) (1)	120 »	150 »	300 »	700 »	700 »	»
Pieux de bouts de rangs, et piquets intermédiaires	150 »	200 »	320 »	900 »	1.200 »	»
Fils de fer, trois rangs	169 »	180 »	225 »	1.065 »	1.065 »	»
Fils de bouts de rangs, conduits, pointes	» »	5 »	20 »	45 »	45 »	»
Façons à la main	31 »	30 »	» »	» »	» »	»
Sulfatages	» »	5 »	12 »	36 »	60 »	»
Main-d'œuvre pour placement des pieux	» »	30 »	50 »	221 »	286 »	»
Intérêts, prix de la terre, 3.000 fr. à 4 % (2)	120 »	120 »	120 »	120 »	120 »	»
Total des frais (1re année)	1.068 »	2.075 »	5 733 »	11.787 »	17.726 »	»
Prix du terrain	2.000 »	3.000 »	3.000 »	3,000 »	3.000 »	»
Total du capital engagé au bout de la 1re année.	3.068 »	5.075 »	8.733 »	14.787 »	20.726 »	»
Deuxième année.						
Sevrage et taille	6 25	10 »	16 »	25 »	35 »	»
Remplacement 5 % des greffes plantées	» »	10 »	20 »	» »	» »	»
Travaux divers	16 »	» »	» »	» »	» »	»
Quatre labours	84 »	45 »	86 »	600 »	800 »	»
Deux hersages		12 »	24 »	150 »	200 »	»
Binages, déparages	46 »	36 »	45 »	225 »	300 »	»
Sulfatages	» »	25 »	30 »	120 »	150 »	»
Sulfates	» »			30 »	45 »	»
Intérêts du capital engagé au bout de l'année à 4 %.	122 75	201 60	337 30	591 48	812 84	»
Total des frais (2e année)	275 »	339 60	558 30	1.741 48	2.342 84	»
Capital engagé en fin de 1re année	3.068 »	5.075 »	8.733 »	14.787 »	20.726 »	»
Total du capital engagé au bout de la 2e année.	3.343 »	5.414 60	9.291 30	16.528 48	23.068 84	»

(1) Le fumier étant devenu presque introuvable est remplacé par l'engrais chimique à

TABLEAU I. — **Reconstitution** (*suite*).

DÉSIGNATION	1860	1895	1913	1920	1930	1931
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Troisième année.						
Taille	84 »	18 »	30 »	108 »	126 »	132 »
Quatre labours	14 »	45 »	86 »	600 »	800 »	800 »
Taille, attachage	52 »	12 »	24 »	150 »	200 »	200 »
Divers, binages	11 25	35 »	45 »	225 »	300 »	300 »
Palissage	» »	10 »	15 »	20 »	40 »	40 »
Sulfatages, main-d'œuvre	» »	10 »	15 »	60 »	75 »	75 »
Soufrages	» »	3 »	5 »	20 »	25 »	25 »
Sulfate	» »	8 »	25 »	70 »	65 »	60 »
Soufre	» »	4 »	4 »	20 »	27 »	27 »
Assurances personnel sur l'ensemble des travaux main-d'œuvre à la propriété	» »	» »	18 40	61 49	105 25	» »
S'élevant pour l'ensemble des trois années : A 1.475 fr. pour 1913; A 4.919 fr. pour 1920; A 8.422 fr. pour 1930;						
Total des frais de la 3e année	121 25	145 »	267 40	1.334 49	1.763 25	» »
Capital engagé en fin de 2e année	3.326 75	5.414 60	9.291 30	16.528 48	23.068 84	» »
Total du capital engagé au bout de la 3e année.	3.448 »	5.559 60	9.558 70	17.862 97	24.832 09	» »

Remarque. — Les vignes se sont vendues à Vouvray, dans la période de 1900 à 1913, en bonnes vignes moyennes, au maximum 10.000 francs l'hectare (vignes en rapport).

C'est à peu près le prix qu'elles se vendaient vers 1860.

Après la guerre, jusque vers 1925, de 15.000 à 25.000 francs l'hectare.

A l'heure présente, on trouverait difficilement, très difficilement preneur (?) à 10.000 francs l'hectare. Des ventes ont été consenties dernièrement sur le pied de 4.000 francs l'hectare. Or, d'après ce tableau, il ressort que le prix de l'hectare devrait être, au minimum, de 25.000 fr. pour une vigne en plein rapport.

Ces prix de ventes de vignes dans une région délimitée sont à comparer avec ceux pratiqués dans la région du Midi où les vignes se vendent couramment 50.000 francs l'hectare.

Il est hors de doute que si l'on avait pris en temps voulu quelques précautions et si l'on avait fait un effort sérieux au début, on aurait certainement pu conserver beaucoup plus longtemps une partie importante de nos vignes françaises et même conserver presque intacte toute la région sableuse de Bourgueil. Il existe encore dans cette contrée quelques plantiers de vignes françaises qui se sont maintenus sans que les propriétaires aient fait quoi que ce soit de sérieux pour les préserver autrefois de l'invasion ou pour les défendre et les conserver plus tard. Elles n'ont résisté, ces vignes, qu'à cause de la nature particulière, du terrain sableux et riche de la plaine de Bourgueil.

Ces vignes françaises échappées au désastre général pendant si longtemps

TABLEAU II. — Frais de culture à l'hectare.

DÉSIGNATION	1800 à 1830	1860	1900	1913	1920	1930	1931
	francs.	francs.	francs.	fr. c.	francs.	francs.	francs.
Taille		40		60 »	300	375	375
Déterrage avant taille				13 50	20	30	30
4 labours				86 »	600	800	800
2 hersages			450	24 »	150	200	200
Ramassage des sarments, leur enfagotage, leur sortie	45	100		16 »	36	50	50
Pliage des verges				12 »	25	50	50
Déchaussage à la main, travail du rang			35	45 »	225	300	300
Ebourgeonnage		»	»	28 50	45	60	60
Accolage, palissage, rognage	»	»	20	50 »	80	120	120
Charrois divers (engrais, sulfate, etc.)	»	»	»	30 »	75	250	250
Entretien des pieux et fil de fer	»	»	10	20 »	40	100	100
Epandage des engrais	»	»	5	10 »	20	40	40
Engrais	45	100	100	200 »	400	650	600
Sulfates, main-d'œuvre	»	»	25	40 »	100	300	250
Soufrages, main-d'œuvre (poudrages)	»	»	6	12 »	24	85	75
Achat de soufre	»	»	20	»	»	120	115
Achat de sulfate	»	»	25	25 »	70	583	200
Chaux et divers	»	»	5	5 »	10	20	15
Adhésifs	»	»	»	» »	»	100	74
Arséniate	»	»	»	» »	»	180	160
Remplacement des manquants (5 %)	30	50	»	»	30	50	100
Imposition	»	»	65	65	70	180	150
Capital de reconstitution 650 en 1900	»	»	»	»	»	»	»
Amortissement du capital, reconstitution en vingt ans	»	»	»	»	»	»	»
Assurances incendie, accidents, assurances sociales	»	»	10	30 »	36	155	155
Entretien des bâtiments	»	20	20	40 »	100	600	500
Entretien du matériel	»	»	40	150 »	350	400	400
Amortissement du matériel	20	40	60				
Frais de vendanges (1)	»	»	160	320 »	»	100	800
Entretien de futailles (réparations)	»	»	50	100 »	100	160	160
Soutirages et frais d'entretien	»	»	20	40 »	50	»	»
Totaux	140	350	1.126	1.422 »	3.396	6.258	6.175
Il y aurait lieu d'ajouter à ces chiffres l'intérêt à 5 % du capital engagé : 1° de la valeur de l'hectare reconstitué en prenant au moins le chiffre de 1900, soit *5.600* francs			280	280 »	280	280	280
Totaux			1.406	1.702 »	3.676	6.538	6.455

(1) En supposant une production de 40 hectolitres à l'hectare qui n'est jamais ou du moins *très rarement* atteinte à Vouvray. Mais les frais de vendanges sont dans notre région sensiblement les mêmes tous les ans. Les prix de revient du ramassage et de pressurage sont d'autant plus élevés à l'hectolitre, que la récolte est plus réduite. Petites grappes, ramassage fait en novembre.

s'éteignent maintenant peu à peu et disparaissent beaucoup plus du fait de leur usure que du fait de l'insecte qui n'a pas été combattu. Dans les moments où l'on aurait pu et dû faire quelque chose pour se préserver du désastre qu'a occasionné le Phylloxéra ainsi que nous l'avons indiqué, on ne fit rien et surtout on ne voulut rien faire.

Ce n'est que beaucoup plus tard et lorsqu'il n'en était plus temps qu'il fût trouvé des propriétaires disposés à se défendre de l'invasion.

Et d'ailleurs ils n'ont tenté de se protéger que par des procédés insuffisants quoique coûteux, basés sur un empirisme un peu fantaisiste. C'est ainsi que l'on a tenté d'arrêter l'insecte par le badigeonnage du pied des souches avec du goudron, en y déposant autour du collet de la naphtaline, de la suie, du sable et même des colliers de camphre.

Mais au moment où l'on aurait pu faire un effort de défense contre le Phylloxéra avec des procédés connus et d'une certaine efficacité, l'on ne fit rien.

Les ravages subis dans le Midi, les nombreux avis reçus du dehors n'eurent aucune influence sur la masse des petits propriétaires d'Indre-et-Loire même après la reconnaissance officielle du Phylloxéra. Ils demeurèrent dans l'optimisme le plus complet jusqu'en 1888.

La Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Indre-et-Loire s'est vainement efforcée de donner en temps voulu des avertissements nombreux, elle ne fut pas écoutée. La commission d'étude contre le Phylloxéra qu'elle avait pris soin de constituer en 1876 avec l'appui du préfet ne put elle-même rendre aucun service par suite de l'obstination des vignerons.

Le rôle de cette commission, composée d'un délégué par canton, était de se mettre en rapport avec les viticulteurs de leurs régions respectives, de recevoir les communications relatives au Phylloxéra, de rappeler les arrêtés d'interdiction d'achat et de transport de plants et enfin d'instruire les propriétaires sur toutes questions se rapportant au Phylloxéra.

Malgré tout le zèle de cette commission et toutes les prescriptions édictées, on a fait circuler, pendant la période d'interdiction, non seulement des plants qui avaient été récoltés sans doute en régions contaminées du département, mais aussi des plants venus du dehors. Le cas de Noizay que nous avons signalé par ailleurs n'a pas été isolé.

Les soins apportés à cacher les premiers symptômes de la grande invasion et les premières taches ont été tels, que, quoique sérieusement atteint et depuis plusieurs années, le département d'Indre-et-Loire ne figure pas sur la liste des contrées phylloxérées publiée en 1879.

Chose curieuse, au cours de cette même année 1879, l'Oïdium ayant pris un développement inquiétant, des spécialistes de questions viticoles parcoururent le vignoble pour étudier l'évolution de cette maladie et pour déterminer les meilleures méthodes de traitement.

Aucune remarque, aucune observation se rapportant au Phylloxéra n'est faite par cette commission composée pourtant de personnes averties qui visitèrent un assez grand nombre d'exploitations. Les enquêteurs ne rapportèrent de leur étude faite sur place que la possibilité de donner des conseils pour le

traitement de l'Oïdium. Dans les publications agricoles de 1879, 1880 et 1881, on ne relève aucune note concernant le Phylloxéra.

M. Dugué, professeur départemental d'agriculture en 1881, dans son rapport de fin d'année sur la situation viticole en Touraine, n'en parle pas davantage.

Il n'est question dans son compte rendu que de l'Oïdium et ses dépérissements consécutifs aux gelées du grand hiver. A distance, on demeure un peu surpris de constater qu'on ait pu ignorer aussi complètement un mal qui se trouvait en réalité déjà si répandu, que quelques mois plus tard on reconnaissait officiellement l'envahissement de plus de 100 hectares.

A la décharge des viticulteurs de l'époque critique, il faut bien reconnaître qu'une vigne, les premiers temps de sa contamination, peut échapper aux investigations de personnes qui se contentent d'examens superficiels. Les taches ne sont nettement visibles et reconnaissables que quand les racines des souches attaquées sont aux trois quarts dévorées. Les premiers temps, il ne se produit qu'un léger dépérissement qui peut être attribué à tout autre cause. Quand le mal est devenu apparent, des essaims sont déjà partis du foyer initial et ont fondé de nouvelles colonies dans le voisinage. En réalité, au moment où les premières constatations peuvent être facilement faites autour des foyers principaux, il en existe déjà de très nombreux tout aux alentours.

Ceci explique comment, presque immédiatement après la reconnaissance d'une première tache à Noizay, on a pu découvrir une cinquantaine d'hectares contaminés disséminés sur toute l'étendue de cette commune et des deux communes voisines de Chancay et Reugny.

La même année, mais cette fois à la suite des nouvelles recherches poursuivies d'une manière méthodique, on s'aperçut que le Phylloxéra avait gagné la plus grande partie du département.

Le Canton d'Azay a une commune phylloxérée, Sainte-Maure 3, l'Ile-Bouchard 2, Richelieu 3, Preuilly une.

La situation est dès ce moment grave, il est déjà bien tard pour pouvoir se rendre maître du mal. Malgré cela, on fait un effort de protection et de défense. L'administration d'une part, un certain nombre de particuliers d'autre part, décident de recourir aux insecticides.

Deux Syndicats antiphylloxériques se créent. Un à Vouvray est fondé pour une période de trois ans, il comprend 1.045 propriétaires associés pour la défense de 1.550 hectares et un à Amboise de 1.066 associés pour la défense de 1.528 hectares. Ils réunirent pour la première année de fonctionnement chacun 7.500 francs, somme qui a été doublée par l'Etat.

L'emploi du sulfo-carbonate de potassium ayant été reconnu plus délicat et plus onéreux que celui du sulfure de carbone, ce dernier insecticide fut seul utilisé. Le prix du traitement variait suivant les terrains de 270 fr. à 370 fr. l'hectare.

Sulfure de carbone, de	de 200 à 250 francs
Main-d'œuvre	de 70 à 120 francs
Au total	de 270 à 370 francs

Ces prix de revient sont beaucoup plus élevés que ceux indiqués dans d'autres départements et notamment pour la Côte-d'Or où la dépense ne se serait élevée qu'à 150 francs l'hectare, mais ce sont là des chiffres que nous avons relevés d'après des données certaines.

Les premiers traitements exécutés, tant au compte du Syndicat que des particuliers et de l'Administration, représentèrent pour la première année 51 hectares. Le service départemental en comptait 23 à son actif et les syndicats de Vouvray et d'Amboise 28 (1).

Les résultats obtenus au début ayant paru assez satisfaisants, un troisième syndicat se fonde à Montbazon. Il s'organise sur la base des deux premiers et commence ses traitements en 1884. Mais l'enthousiasme est de très courte durée, on s'aperçoit en très peu de temps qu'il n'est plus possible d'arrêter l'invasion, le mal augmente rapidement. Les traitements sont abandonnés successivement, d'abord par le Syndicat de Vouvray, puis par celui d'Amboise, l'un et l'autre sont dissous en 1886. Celui de Montbazon continue ses traitements jusqu'en 1890. Mais dès 1889, il se transforme pour pouvoir fournir à ses adhérents des plants américains et des greffes qu'il met à leur disposition à partir de 1891. On n'a traité en fin de compte que 300 hectares au plus en Indre-et-Loire et trop tardivement.

La lutte à l'aide des insecticides a été pratiquement abandonnée dès 1885. Quelques rares propriétaires persistèrent néanmoins dans l'emploi du sulfure de carbone quelque temps encore. Le Syndicat de Montbazon a été le dernier à utiliser le sulfure de carbone. Les traitements faits en 1889 et 1890 étaient entièrement à la charge des viticulteurs, le Syndicat se bornait à fournir le sulfure à ses adhérents. D'ailleurs à dater de juillet 1882, la marche du fléau a été tellement rapide qu'il est certain que même avec une organisation meilleure et plus complète, on n'aurait pu s'en rendre maître.

En effet, la première année, en juillet, on avait reconnu 17 foyers principaux avec 100 hectares d'atteints et au printemps 1883 il y avait déjà 24 communes phylloxérées avec 192 ; au printemps 1884 37 avec 394 ; au printemps 1885 61 avec 802 ; au printemps 1886 105 avec 3.700 hectares.

En réalité, une seule solution pratique pouvait être envisagée pour le maintien du vignoble, c'était celle qui avait été déjà adoptée dans les régions méridionales : la reconstitution par le greffage sur américains. Il faut reconnaître que dès 1882 cette mesure était apparue à plusieurs viticulteurs éclairés comme inévitable.

Aussi en 1883 quelques-uns d'entre eux se hasardèrent-ils à faire venir des pépins de diverses variétés américaines qui furent semés au printemps. Parmi un assez grand nombre d'espèces mises à l'épreuve, une seule a résisté et réussi. Elle a été par la suite très heureusement exploitée par un viticulteur de Sainte-Maure, M. Martineau. C'était un riparia qui a été propagé dans nos régions sous le nom de Gloire de Touraine, riparia vigoureux ayant les mêmes caractères que le riparia gloire de Montpellier (2), dont il est sinon le frère,

(1) Quelques propriétaires voulurent s'opposer au traitement de leurs vignes et tentèrent même de lapider ceux qui avaient mission de sulfurer.

(2) Le riparia Gloire de Touraine a la feuille un peu plus grande, plus épaisse et plus allongée que le Gloire de Montpellier, Valeur équivalente.

du moins le cousin germain. Mais les esprits ne sont pas encore mûrs pour l'utilisation des plants greffés et c'est en vain que la Société d'Agriculture organisa toute une série de conférences et de réunions au cours desquelles ont été données des précisions sur la reconstitution par plants greffés. C'est en vain qu'elle fait venir en 1886 des greffeurs du Gard pour donner des indications pratiques sur le greffage et la meilleure utilisation des porte-greffes américains. Tous ces efforts faits en faveur de la reconstitution par plants greffés restèrent momentanément sans effet.

Un obstacle s'était d'ailleurs dressé paralysant les bonnes volontés. Impossible de se procurer des porte-greffes, les cépages étrangers n'étant pas encore autorisés à pénétrer en Touraine et les premières tentatives faites pour lever l'interdit ayant échoué. Ce n'est que fin 1888 que l'on put obtenir l'autorisation d'entrer des plants américains.

Au printemps 1889 quelques propriétaires très peu nombreux et bien timides se hasardèrent à faire venir des américains et des franco-américains, mais comme on se méfie encore du greffage qui apparaît comme une pratique difficile, compliquée, on ne reçoit guère que des producteurs directs. Malgré les renseignements venus du Midi, tous favorables pourtant, on n'a pas confiance dans le mariage des plants français avec des sujets sauvages. On craint que cette opération ne permette pas d'obtenir des vins de qualité et que cette union avec des sauvages ne change la nature de nos vieux cépages.

La reconstitution par les producteurs directs paraît plus facile, plus logique. Aussi les premiers plants introduits en Touraine ne sont-ils presque uniquement que des producteurs directs et de variétés naturellement les plus vantées par des réclames habiles. Et alors se renouvellent les tâtonnements et aussi les déceptions qu'avaient connues les viticulteurs des régions les premières envahies. Comme quoi l'expérience du voisin ne sert que bien rarement.

Les producteurs directs eurent ainsi une vogue qui les fit monter à des prix très élevés. Sans tenir compte des conseils donnés, des sages avis de la Société d'Agriculture, les premiers pionniers de la reconstitution plantèrent des Herbemonts, des Jacquez, des Solonis, des Vialla, des Noah, des Taylor et quelques autres sortes de cépages dont les noms sont maintenant totalement oubliés.

Une réclame effrénée qui n'avait d'excuse que la bonne foi de quelques-uns poussa aussi les planteurs à gaspiller leur temps et leur argent et permit à des marchands de plants exotiques qui abusèrent parfois de la crédulité de leurs clients de faire une fortune rapide et peu méritée.

Deux seulement parmi tous ces producteurs mirifiques qui devaient tout révolutionner et qui ne firent généralement que des victimes, se sont maintenus : le Noah pour les blancs et l'Othello pour les rouges. Tous les autres dont les produits étaient fort médiocres se sont lamentablement effondrés, la plupart dévorés par le Phylloxéra.

Le Noah et l'Othello n'ont pu être conservés que grâce au greffage sur variétés résistantes. Le Noah est encore cultivé en assez grande proportion, j'oserais presque dire, étant donné son peu de qualité, en trop grande proportion. On ne le trouve qu'en dehors des régions délimitées, dans le nord du départe-

ment. Il y est maintenu et utilisé à cause de son abondance, pour la consommation courante sur place et les besoins des exploitations.

L'Othello est appelé à disparaître bientôt de nos régions. Avec le temps, sa nature s'est modifiée, il a perdu une partie de son goût foxé et en même temps sa faculté de grosse production qui seule le rendait intéressant. Vin coloré, très médiocre et de peu de degré. Il n'a été en réalité multiplié au début dans certaines propriétés que pour permettre d'avoir une boisson abondante pour le personnel.

Quelques autres producteurs ont eu une vogue assez grande, mais très éphémère. Telle a été celle du Clinton à la suite d'un voyage fait à Aubenas dans l'Ariège par une importante délégation de viticulteurs du canton de Châteaurenault. Plantés francs de pied et en grande quantité au début de 1891, les Clintons soi disant sélectionnés, qui avaient tant émerveillé les visiteurs des pépinières d'Aubenas disparurent deux ans après dévorés par le Phylloxéra.

La faillite totale des producteurs directs rapidement consommée, les vignerons tourangeaux comprennent que le salut de leurs coteaux est dans la reconstitution du vignoble par le greffage des plants indigènes sur américains résistants au Phylloxéra.

Très sagement, par des enquêtes sérieuses faites sur place dans les vignobles les premiers reconstitués, ils se renseignent sur la valeur relative de différents porte-greffes utilisés au point de vue adaptation, affinité avec nos cépages français, en se préoccupant tout particulièrement de leur résistance au Phylloxéra.

CHARLES VAVASSEUR,
maire de Vouvray.

(*A suivre.*)

ACTUALITÉS

Situation viticole et vinicole du Languedoc (E. F.). — Les gelées printanières dans le Midi et en Algérie. — L'industrialisation de l'agriculture et la Foire de Paris. — XII^e^ Foire aux vins du Centre des Grands crus du Haut-Rhin à Ribeauvillé le mardi 3 mai 1932.

Situation viticole et vinicole du Languedoc. — Ce qu'on appelle vulgairement « la belle saison » ne veut pas cette année faire son apparition dans notre région. Nous sommes à la fin avril et nous n'avons pas eu une journée complète de beau temps. Si parfois la température s'élève un peu dans la journée, les matinées et les soirées sont plus que fraîches. Elles sont froides. Nous nous demandons si jamais on a vu un printemps pareil. Nous ne savons pas d'où cela provient, mais depuis quelques années, les temps sont très variables et les saisons irrégulières. Le mois de février ayant été très froid, la végétation est restée endormie et la sève des végétaux n'est montée que lentement. Nous pensions qu'après le débourrement, la végétation se développerait à vue d'œil. Or, nous sommes à un mois de la floraison et les vignes ne se développent pas. Pour les cépages précoces, on voit les bourgeons avec deux feuilles, mais sur les carignans et autres plants de même espèce, les bourgeons échappent à peine du « coton ».

Il y a des vignes dont les pousses ne semblent pas s'être développées depuis une quinzaine de jours que les bourgeons sont éclos. Elles ne peuvent pourtant pas rester endormies plus longtemps.

La grêle a déjà fait son apparition à Montpellier le mardi 20 courant, mais ce n'a été qu'un nuage. Les grelons étaient petits et mêlés de pluie, ce qui fait que les vignes n'ont pas eu à en souffrir.

Ce qui est le plus à redouter en ce moment, ce sont les gelées blanches ou noires, si le vent cessait le matin avant le lever du soleil.

Espérons tout de même que nous traverserons cette période critique sans sinistres. Dans la matinée du 21 courant, une gelée blanche nous est signalée.

Les insectes nuisibles ne semblent pas très nombreux cette année. Nous ne voyons pas de Noctuelles ni de Chenilles bourrues. L'Altise n'a pas fait son apparition. Peut-être sont-elles engourdies par le froid. Pourtant on trouve en certains endroits, l'œil du greffon sous terre vidé souvent par une larve jaunâtre luisante. Les greffages sur place faits en retard sont moins exposés à la détérioration des yeux du greffon parce que l'œil se développe plus rapidement et reste moins sous terre. Si l'on constatait des dégâts, dans un greffage important, il faudrait mettre hors de terre le dernier œil du greffon. Ce sont des dépenses supplémentaires de main-d'œuvre.

La semaine dernière, nous avions indiqué l'avertissement de la station de l'Ecole d'Agriculture de Montpellier qui signalait des éclosions de Mildiou. Et nous pensions que les sulfatages ne tarderaient pas ; mais le vent sec du Nord qui souffle assez souvent a desséché la surface du sol. De plus, les bourgeons ne se sont pas assez développés pour faire un sulfatage. Nous n'avons pas encore vu de « sulfateurs », ni de « soufreurs ». Cela ne tardera pas, surtout s'il fait chaud et si l'atmosphère devient humide.

Nous constatons qu'il y a encore pas mal de greffages à faire, dans les vieilles vignes. Si on tarde trop, les yeux des sarments destinés à fournir les greffons se développeront et on ne pourra pas les utiliser. Si l'on a conservé dans le sable les sarments destinés à fournir les greffons, on peut greffer tard et escompter une bonne réussite. Si on greffe maintenant, au moment de la montée rapide de la sève, il faut décapiter les sujets vigoureux, quelques jours à l'avance. Si la terre est humide, lorsqu'on pratique le greffage en retard, ce n'est pas utile de mettre le greffon sous terre complètement. On peut laisser le dernier œil dehors.

Avec les vents du Nord qui ont soufflé assez souvent, on a pu faire les labours en retard. Ce qui fait que le sol du vignoble est en bon état de propreté maintenant. La main-d'œuvre sera libre pour effectuer les soufrages et surtout les sulfatages qu'il ne faudra pas négliger pour détruire les larves qui nuisent aux jeunes greffes et aux plantiers en les rongeant, telle une grosse larve recourbée, à tête brune et ponctuée qui ronge les jeunes greffes à la soudure et même les jeunes plants. Elle s'attaque aussi aux jeunes pousses et aux radicelles.

Une autre larve fait une incision annulaire au collet des jeunes plants qui se dessèchent. Lorsqu'on s'aperçoit du dessèchement, si l'on recherche à une petite profondeur de la butte, on trouve la larve destructrice qui est celle du « vespérus », appelée vulgairement dans notre région « mange maillots ». Lorsqu'on remarque dans un terrain préparé pour une plantation trop de larves destructrices, il est bon de le désinfecter avec du sulfure de carbone ; mais avant le printemps, à la dose de 200 kg. au moins à l'hectare.

Ce sont des procédés coûteux.

Marchés vinicoles et défense du vin. — Les derniers marchés vinicoles tenus dans les principales villes du bas Languedoc et du Roussillon ont été surtout animés par des conversations ou plutôt par des discussions politiques assez vives. La période électorale paraissait devoir être assez calme ; mais à la fin, elle s'est animée fortement.

Ce que nous constatons avec plaisir, c'est que les viticulteurs posent des questions aux candidats au sujet du statut de la viticulture et que tous en demandent la révision avec des modifications profondes. Le promoteur du statut qui croyait avoir fait une merveille, constatant l'impopularité de la loi du 4 juillet 1931 et des décrets, va au devant des critiques, et dans les rares com-

munes de sa circonscription qui sont viticoles, il dit que la loi doit être révisée.

Nous avons déjà dit que le président de la Commission des boissons de la Chambre représente la région montagneuse, froide et la moins viticole du département de l'Hérault, que nous appelons la région des châtaigniers. Cela paraîtra drôle aux viticulteurs qui ne sont pas du Midi. C'est pourtant la vérité.

Malgré le mauvais temps, et l'apparence peu brillante du vignoble, les cours des vins restent stationnaires. Ce qui prouve que le statut ne produit aucun effet sur le marché des vins. Depuis plusieurs semaines, on ne constate pas de hausse, au contraire. Les cotes officielles qui marquaient il y a un mois de 76 fr. à 115 fr. pour les vins de 8 à 11°, cotent maintenant de 72 à 105 fr. l'hecto nu, pris à la propriété.

Au sujet des cotes officielles qui sont souvent différentes entre les Chambres d'Agriculture et les Chambres de Commerce, nous avons appris que par décret du 4 mars dernier, un nouvel organisme était créé au ministère de l'Agriculture.

Ce décret institue une Commission chargée de l'étude et de l'organisation du marché intérieur des produits agricoles et de l'organisation des débouchés et des exportations.

Cette Commission devra également faire toutes propositions utiles concernant la répartition du crédit de 20 millions de francs qui est inscrit au chapitre 4 de la loi du 29 décembre 1931.

La Commission, présidée par le ministre de l'Agriculture, comprendra des fonctionnaires, des présidents d'Associations agricoles importantes et des représentants de divers groupements.

Nous demandons que la composition de cette Commission soit faite d'une façon impartiale et qu'on ne la confie pas au président de la Commission des boissons de la Chambre des députés.

Il y a eu trop de plaintes, au sujet de la constitution des commissions créées il y a quelques mois. — E. F.

Les gelées printanières dans le Midi et en Algérie. — Le vignoble français aura payé, cette année encore, un lourd tribut aux gelées printanières. Si les nouvelles qui nous parviennent d'Algérie, du Languedoc et de la Provence ne sont pas exagérées, de sérieux dégâts seraient dès maintenant constatés dans les vignes de ces régions.

Dans la nuit du 13 au 14 avril, la plaine de la Mitidja était ravagée par la gelée blanche : Ameur-el-Aïn, Marengo, Bourkika, El-Affroun, Chebli voyaient leurs jeunes sarments déjà bien développés, desséchés par l'action du rayonnement nocturne, la plaine des Issers, les vignobles élevés d'Aïn Bessem, les plantations de Rouïba étaient également dévastées. A Sidi-bel-Abbès, déjà ravagé huit jours auparavant, on signale les méfaits du fléau ; le plateau de Mascara, la région d'Oran et la vallée du Chéliff sont également touchés, et gravement, dit-on. A Lodi, près de Médéa, les pertes seraient particulièrement sensibles.

Dans le Midi de la France, à Carpentras, au Grau-du-Roi, dans les plaines de l'Hérault, sur le littoral, dans le Gard, l'Aude et les Pyrénées-Orientales, la nuit du 20 au 21 avril a été très funeste au vignoble. Des orages à grêle sont venus aggraver les dégâts causés aux jeunes bourgeons.

Nous confirmerons et préciserons ces mauvaises nouvelles dans notre prochain numéro. Dès maintenant, on peut considérer le tort causé aux vignes comme sérieux, et même, dans certains cas, comme très grave. — H. A.

L'industrialisation de l'agriculture et la Foire de Paris. — Le temps n'est plus où le matériel de la ferme comprenait quelques harnachements, des charrues et des herses transmises de génération en génération.

[illegible] la main-d'œuvre, doit être compensée

La Foire de Paris constitue à cet égard une documentation de premier ordre pour les agriculteurs. En dehors même des machines purement agricoles, ils y trouveront du 4 au 18 mai prochain une quantité d'instruments ou de matériaux susceptibles de les aider ; pompes, transporteurs, hangars démontables ou non, clôtures économiques, petit outillage, appareils d'éclairage pratiques, etc... Ils pourront également y examiner, sans être importunés, les réchauds modernes à gaz de pétrole qui remplacent effectivement les installations au gaz des villes, les machines à coudre, qui soulagent aussi le travail de la maîtresse de maison, les appareils de T. S. F. ou les gramophones pour occuper les loisirs, etc.

En fait, la Foire de Paris, avec ses 8.000 exposants venus de tous les pays, permet aux agriculteurs de se procurer à bon compte tous les produits fabriqués dont ils peuvent avoir besoin, qu'il s'agisse de meubles, d'alimentation ou d'outillage, de la maison ou des champs.

12e Foire aux Vins du Centre des Grands Crus du Haut-Rhin à Ribeauvillé le mardi 3 mai 1932. — Comme on l'a déjà annoncé, la 12e Foire aux Vins aura lieu le mardi 3 mai 1932. Les Syndicats viticoles de Beblenheim, Bergheim, Hunawihr, Mittelwihr, Ribeauvillé, Riquewihr, Roderen, Rohrschwihr, Saint-Hippolyte et Zellenberg se sont réunis comme les années précédentes en vue de l'organisation commune de la 12e Foire de Ribeauvillé et environs. Les communes affiliées formant le Centre des Grands Crus du Haut-Rhin, il est certain que la Foire aux Vins de Ribeauvillé présentera, en ce qui concerne la qualité des vins, ce que l'on attend de cette manifestation et que concurremment avec les vins courants, surtout les spécialités de la contrée comme les Riesling, Muscat, Pinot, Traminer, etc. seront encore cette année prépondérants.

Certes le temps pluvieux constant de l'année 1931 n'a pas été propice à la vigne, mais la floraison fut encore favorisée d'un temps agréable.

Non seulement la quantité est la même en comparaison de l'année dernière, mais aussi la qualité ne laisse rien à désirer.

Dans les différentes communes, il est procédé actuellement aux dégustations éliminatoires par une Commission de gourmets-experts. Seuls des vins de qualité absolument irréprochable sont acceptés pour la Foire aux Vins et de ce fait chaque amateur aura la certitude de trouver à Ribeauvillé les vins de première qualité.

Comme chaque année, il est organisé à côté de la Foire aux Vins une exposition de machines et articles viticoles et vinicoles, qui promet d'être très intéressante à nouveau. Les maisons les plus connues se sont déjà fait inscrire pour cette exposition.

Qu'on réserve donc la journée du 3 mai prochain pour visiter la Foire aux Vins de Ribeauvillé.

Concours Régional Agricole de Toulouse (du mercredi 4 au dimanche 8 mai 1932). — En plus d'une importante exposition de machines, dont les engagements sont encore acceptés, une exposition d'animaux montrera les progrès réalisés par nos éleveurs des races bovines, chevalines et asines, ovines et porcines.

Les agriculteurs peuvent réaliser aujourd'hui des profits très appréciables avec les produits de la basse-cour. De nombreuses races de volailles françaises et étrangères, celles de canards et d'oies, de dindons, de pintades, de pigeons, seront présentées, ainsi que toutes races de ferme et de lapins à fourrure.

L'exposition féline est toujours prévue pour le jeudi 5 mai.

Le Règlement du Concours est adressé gratuitement sur simple demande au Commissaire général du Concours agricole, 9, rue Ozenne, Toulouse.

REVUE COMMERCIALE

COURS DES VINS

PARIS. — Prix de vente de gros à gros : vin rouge 8° environ, 115 à 125 francs ; 9°, 130 à 140 fr. ; 10°, 145 à 155 fr. ; Corbières 11°, 170 fr. et au-dessus ; Vin blanc ordinaire, 180 fr. et au-dessus ; Vin blanc supérieur, 190 fr. et au-dessus.

Prix de vente en demi-gros : Vins rouges ordinaires 8°5 à emporter, 170 fr. et au-dessus ; 9°, 180 fr. et au-dessus ; 10°, 200 fr. et au-dessus. Vin blanc ordinaire, de 8° ½ à 9°, 225 fr. et au-dessus, 9° ½ à 10°, 250 fr. et au-dessus l'hectolitre. Droits compris.

Prix au détail : vin rouge 1er choix, de 530 fr. à » fr. ; vin blanc dit de comptoir, à 630 fr. Picolo, 570 fr. Bordeaux rouge vieux, 975 fr. Bordeaux blanc vieux, 1.000 fr. et au-dessus ; la pièce rendue dans Paris, droits compris.

BORDEAUX. — Vins rouges 1929, 1ers crus Médoc, de 21.000 à 25.000 fr. ; 5es crus, de 6.000 à 7.000 fr. ; Bourgeois Bas-Médoc, de 2.800 à 3.200 fr. ; 1ers crus, Saint-Emilion, Pomerol, de 6.000 à 23.000 fr. ; 2es crus, de 4.000 à 5.500. — Vins rouges 1930, 1ers crus Médoc, de 6.000 à 7.000 francs ; Bourgeois du Bas-Médoc, 2.000 francs ; 1ers crus Graves, 3.000 à 4.000 francs ; 2es crus, 2.500 francs le tonneau de 900 litres. — Vins blancs 1929, 1ers Graves supérieurs, de 4.200 à 4.800 fr. ; Graves, 3.300 à 3.800 fr. en barriques en chêne.

BEAUJOLAIS. — Suivant choix, la barrique, rouges, Mâcon 1res côtes, de 280 à 350 fr. Mâconnais, 225 à 260 fr. ; Blancs Mâconnais 2e choix, 380 à 420 fr. Mâcon, 1res côtes, 525 à 650 fr.

VALLÉE DE LA LOIRE. — *Orléanais.* — Vins blancs de Sologne, de 225 à 275 francs. Vins blancs de Blois, 175 à 250 francs la pièce nue.

Vins de Touraine : Blancs Vouvray, 500 à 600 fr. la barrique.

Vins d'Anjou : Rosés 1930, 17 à 18 fr. le degré ; Rosés supérieurs, 20 à 23 fr. le degré.

Loire-Inférieure. — Muscadet 1931, 700 à 800 fr. ; Gros plants, de 225 fr. à 325 fr. Noah, de 80 à 120 fr. la barrique de 225 litres.

ALGÉRIE. — Vins 1931 : Rouge, de 8 fr. 25 à 9 fr. » le degré. Vins blancs, de rouges, » fr. » à » fr. » le degré. Blancs de blancs, de 9 fr. 50 à 10 fr. ». Distillerie, 6 fr. 50 à 7 fr. ».

MIDI. — *Nîmes (25 avril 1932).* — *Cote officielle :* Aramon, de 8 fr. 50 à 9 fr. » ; Montagne, de 8 fr. 75 à 9 fr. 25 ; Costières, de 9 fr. » à 10 fr. 50 le degré logé. Rosé Paillet, » fr. le degré. Trois-six B. G. 100°, de 780 fr. à 800 fr. ; trois-six de marc 86°, de 760 à 790 fr. ; eau-de-vie de marc 52°, 740 à 760 fr. l'hectolitre. Vins à distiller, de » fr. » à fr. » le degré. Pas d'affaires.

Montpellier (26 avril). — Vins rouges, 8 à 10°, de 72 à 100 fr. l'hecto logés. Esprit de vin à 86°, » fr. Marc 52°, » fr. Esprit de marc à 86°, » à » fr.

Béziers (25 avril). — Vins rouges, de 9 fr. » à 10 fr. » le degré enlèvement immédiat, de » à » fr. logé. Rosé, de » fr. à » fr. » le degré, Blanc, 9 fr. » à 10 fr. » le degré. Alcools rectifiés 95-97°, » fr. à » les 100 degrés ; vins de distillerie, » fr. » à » fr. ».

Minervois (24 avril). — Marché d'Olonzac, de 9 fr. » à 9 fr. 50 le degré. avec appellation d'origine minervois.

Perpignan (23 avril). — Vins de 8 fr. 50 à 9 fr. 50 suivant degré, délai de retiraison et localité. (Chambre de commerce).

Carcassonne (23 avril). — De 9 fr. » à 9 fr. 50 le degré.

Narbonne (21 avril). — Vins rouges, 9 fr. 25 à 10 fr. 50 le degré. Vins rouges supérieurs, » fr. à » fr. le degré.

Alsace. — Vins blancs courants, nouveaux : H.-Rhin, de 140 à 160 fr. ; vieux, de 280 à 320 fr. — B.-Rhin, nouveaux : de 80 à 90 fr. ; vieux, 240 à 280 fr, — Vins blancs supérieurs, nouveaux : H.-Rhin, de 300 à 400 fr. ; vieux, de 360 à 380. — B.-Rhin, nouveaux : de 280 à 320 fr. ; vieux, de 320 à 350. — Eaux-de-vie d'Alsace : Questch, de » à » fr. ; Kirsch, de » à » fr. ; Mirabelle, de » à » fr., l'hecto nu, 50 degrés.

COURS DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES

Céréales. — Prix des céréales : blé indigène, les 100 kilos, 170 fr. à » fr. »; orges, 97 fr à 99 fr.; escourgeons, 78 fr. à 88 fr.; maïs, 70 fr. » à 74 fr. »; seigle, 104 fr. » à 109 fr. »; sarrasin, 108 fr. à 109 fr.; avoines, 106 fr. à 112 fr. — On cote les 100 kgr. à New-York, les blés, de 66 fr. 45 à » fr. ». Buenos-Ayres, 43 fr. 47 à 45 fr. 77. Chicago, 54 fr. 93 à 59 fr. 45. — Sons, 65 fr. à 73 fr. — Recoupettes, de 45 à 50 fr.; remoulages, de 75 à 85 fr.

Pommes de terre. — Hollande, 95 à 125 fr.; saucisse rouge, 95 à 110 fr.; sterling, 100 à 115 fr.; Rosa, 100 à 120 fr.; Nouvelle d'Algérie, 230 à 280 fr.

Fourrages et pailles. — Les 520 kgs à Paris : Paille de blé, 120 fr. à 155 fr.; paille d'avoine, de 120 fr. à 155 fr.; paille de seigle, 120 fr. à 155 fr.; luzerne, 170 fr. à 240 fr.; foin, 160 fr. à 230 fr.

Semences fourragères. — Trèfle violet, de 650 à 700 fr.; Féveroles, de 100 à 110 fr.; luzerne, de 550 à 600 fr.; sainfoin, 275 à 310 fr.

Tourteaux alimentaires (Marseille). — Tourteaux de lin, les 100 kgs, 84 fr. »; d'arachide blanc extra, 84 fr. à fr.; Coprah, 69 fr.; Arachides courant, 65 fr. »

Sucres. — Sucres base indigène n° 3, 100 kgs, de 220 fr. » à 221 fr. ».

Bétail (La Villette le kg viande nette suivant qualité). — Bœufs, 5 fr. » à 17 fr. 50. — Veaux, 6 fr. » à 17 fr. ». — Moutons, 8 fr. » à 32 fr. ». — Demi-Porc, 7 fr. » à 10 fr. ». — Longe, de 9 fr. 50 à 14 fr. ».

Produits œnologiques. — Acide tartrique, 19 fr. 50 le kg. — Acide citrique, 22 fr. » le kg. — Métabisulfite de potasse, 640 fr. les 100 kgs. — Anhydride sulfureux, 210 fr. à » fr. — Phosphate d'ammoniaque, 580 fr.

Engrais (le quintal métrique). — *Engrais potassiques* : Sylvinite (riche), 16 fr. 60; sulfate de potasse 46 %, 94 fr. »; chlorure de potassium 49 %, 68 fr. 70; *Engrais azotés* : Nitrate de soude 15,5 % d'azote de 99 fr. » à 104 fr. » les 100 kgs. — Nitrate de chaux 13° d'azote, 85 fr. » à 92 fr. 50 les 100 kgs; sulfate d'ammoniaque (20,40 %), 99 fr. 50 à 102 fr. 50; *Engrais phosphatés* : Superphosphate minéral (14 % d'acide phosphorique), 26 fr. 50 à 28 fr. 50 les 100 kgs; superphosphate d'os (G. M.), (0.15 % d'azote, 16 % d'acide phosphorique), 53 fr. 50. — **Phosphates** : Os dissous (2 % d'azote, 10 % d'acide phosphorique), 52 fr. ». — Cyanamide en grains 20 % d'azote, 103 francs. — Sang desséché moulu, (10 à 12 % azote organique) l'unité, 7 fr. 50; corne torréfiée (13 à 15 % azote organique), 7 fr. l'unité.

Soufres : Sublimé, 115 fr.; trituré, 92 fr. — **Sulfate de cuivre, gros cristaux**, 187 fr. 100 kgs; neige, 192 fr. ». — **Sulfate de fer**, cristallisé 100 kgs, 33 fr. — **Chaux**, 31 fr. — **Chaux blutée**, de 95 à 105 fr. la tonne. — **Dolomagnésie**, 25 fr. les 100 kilos logés départ usines. — **Plâtre cru tamisé**, 60 fr. — **Carbonate de soude**, 95 à 105 fr. les 100 kg. — **Nicotine** à 800 gr., 350 fr. le litre. — **Arseniate de plomb**, 690 fr. en bidons de 30 kgs, 800 fr. en bidons de 10 kgs, 900 fr. en bidons de 5 kgs et 1,000 fr. en bidons de 2 kgs. — **Arséniate de chaux** (calarsine en poudre) Dose d'emploi : 500 grs. par hectolitre de bouillie. En fûts fer, de 50 kgs, 5 fr. 25 le kg. En fûts fer de 20 kgs, 5 fr. 75 le kg. En boîtes fer de 2 kgs., 7 fr. 25 le kg. En boîtes fer de 1 kg., 8 fr. 25 le kg. — **Suifs glycérinés**, 80 %, 445 fr. les 100 kgs.

Fruits et primeurs. — Cours des Halles Centrales de Paris : les 100 kilos, Bananes Canaries, 450 à 500 fr. — Citrons, 250 à 350 fr. — Mandarines d'Algérie, 475 à 520 fr. — Oranges d'Algérie, 190 à 225 fr. — Pommes communes, 120 à 200 fr. — Pommes de choix, de 350 à 700 fr. — Poires communes, 150 à 350 fr. — Poires de choix, 800 à 1.400 fr. — Raisin Thomery, 35 à 40 fr. le kg. — Figues sèches d'Algérie, 250 à 350 fr. — Tomates d'Algérie, 500 à 620 fr. — Noix, 380 à 520 fr. — Pois verts, de 450 à 600 fr. — Haricots verts d'Espagne, 700 à 850 fr. — Artichauts Alger, 85 à 140 fr. le cent. — Choux-fleurs, de 125 à 300 fr. le cent. — Endives françaises, 300 à 401 fr. — Laitues du Midi, 70 à 110 fr. le cent.

Le gérant : Jules Legrand.